



DOSSIER D'INSCRIPTION BTS APPRENTISSAGE Année scolaire 2024 – 2025

Vous êtes admis en **1^{ère} année BTS par APPRENTISSAGE**

DOSSIER à retourner **COMPLET** par voie postale à :

Lycée Victor Bérard
SECRETARIAT BTS apprentissage
35 Quai Aimé Lamy BP 70087 - 39403 Morez cedex

- Avant le **vendredi 14 juin 2024** pour les élèves déjà bacheliers
- **Dès les résultats** du baccalauréat pour les autres candidats

! Si vous avez candidaté en BTS sous statut scolaire dans Parcoursup - merci d'annuler votre candidature afin de libérer la place pour un autre candidat.

Documents à fournir pour valider votre inscription

- La fiche de renseignements (à compléter)
- L'autorisation pour l'utilisation de l'image (à signer)
- La fiche d'urgence non confidentielle (à compléter)
- 2 photos d'identité
- La copie de la carte d'identité recto-verso sur la même page « lisible » et en cours de validité
- La copie de la journée de défense et de citoyenneté (JDC, JAPD) ou du recensement
- Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au nom de l'apprenti
- Le relevé des notes du baccalauréat

Documents facultatifs

- Adhésion à la caisse de solidarité : un chèque de 3€ libellé à l'ordre de l'agent comptable
- Maison des Lycéens et Étudiants (MDL) : coupon d'adhésion accompagné d'un chèque de 11€ libellé à l'ordre de la MDL

CONSIGNES POUR L'APPRENTISSAGE

Vous êtes admis en section de BTS par apprentissage au lycée Victor Bérard de Morez.

Vous devez **informer dès à présent votre maître d'apprentissage** de votre admission et lui demander de procéder à l'établissement du contrat d'apprentissage. Vous lui transmettez le calendrier de présence en UFA (lycée de Morez) et en entreprise consultable également sur le site du lycée de Morez.

Le contrat :

Le contrat d'apprentissage sera établi par le maître d'apprentissage suivant les instructions fournies sur le site internet du CFA académique de Franche Comté à l'adresse suivante :

<https://cfa-academique-fcomte.fr/mediatheque/>

- Document cerfa contrat d'apprentissage à compléter

L'envoi du contrat par courrier n'est pas nécessaire, un envoi par mail à l'adresse contrat-apprenti@cfa-academique-fcomte.fr est suffisant, les démarches avec l'OPCO se font de façon dématérialisées.

Le CFA vérifie le contrat, le valide et rédige la convention de formation.

Les documents sont envoyés en retour à l'employeur pour qu'il puisse finaliser ses démarches auprès de l'OPCO. C'est le dépôt de ces documents, signés de tous et validés par le CFA, auprès de l'OPCO qui initie le versement de l'aide pour l'entreprise.

Une « carte d'étudiant des métiers » vous sera remise par le lycée.

Les absences :

L'assiduité aux cours est une condition primordiale à la réussite de l'apprenti(e).

Par conséquent, aucune absence injustifiée ne sera tolérée.

L'absence justifiée (maladie, convocation administrative) fera l'objet de la présentation obligatoire d'un justificatif auprès de la vie scolaire.

Toute absence pourra être sanctionnée par le maître d'apprentissage d'une retenue de salaire.

POUR VOTRE INFORMATION :

- Le site internet du lycée de Morez
<http://www.lyceemorez.fr/bts-opticien-lunetier>
- Le CFA académique de Franche Comté consultable en ligne
<https://cfa-academique-fcomte.fr/>
- Le portail de l'alternance consultable en ligne
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/
- Information jeunes Hauts de Bienne / logement :
Point Information Jeunesse consultable en ligne : <http://ijmorez.jeunes-fc.com>

DATES DE RENTRÉE

Classes	Jour de rentrée	Heure de rentrée	Prise en charge profs principaux responsables	Intervention Équipe de direction Amphi Monneret	Reprise de l'EDT habituel
BTS 1 ^{ère} année apprentis TSO14	Lundi 2 septembre	13h00	14h00-16h00	13h00- 14h00	Mardi 3 septembre 7h55
BTS 1 ^{ère} année apprentis CIM	Lundi 9 septembre	7h55	8h00-11h30	9h00-10h00	Lundi 9 septembre 13h00
BTS 2 ^e année Apprentis TSO24 et BTS CIM	Lundi 9 septembre	7h55	8h00-11h30	10h30-11h30	Lundi 9 septembre 13h00



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BTS en apprentissage

Cocher votre choix	Opticien Lunetier	Conception et industrialisation microtechniques
Première année	<input type="checkbox"/> BTS1 OL	<input type="checkbox"/> BTS1 CIM
Deuxième année	<input type="checkbox"/> BTS2 OL	<input type="checkbox"/> BTS2 CIM
Doublement	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Merci de remplir TOUS les champs et conformément à l'état civil

NOM :

Prénoms :

Sexe : M - F

Né(e) le :

à :

Département :

Nationalité :

Identifiant National (INE) :

Tél portable de l'étudiant :

Adresse mail de l'étudiant :

Numéro de sécurité sociale de l'étudiant :

Adresse postale étudiante (adresse de Morez) :

SCOLARITÉ POUR LA RENTRÉE 2024

Régime : Demi-pensionnaire Externe

Les étudiants apprentis sont au ticket. **Le repas est au tarif de 4.85 euros.**

Rechargement au début de mois et pour le mois complet au secrétariat d'intendance (paiement possible par carte bancaire, chèque ou espèces).

Aucun rechargement n'est possible le dernier jour du mois.

SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (2023-2024)

Établissement :

Commune :

Classe :

DIPLOMES

Intitulé du Bac préparé ou obtenu :

Année d'obtention :

RESPONSABLES LÉGAUX

	Responsable légal	Responsable légal
NOM		
Prénom		
Lien de parenté		
Situation familiale		
Adresse postale		
Tél portable		
Adresse mail (communication absences)		
Code profession (voir page suivante)		
Autorise à communiquer ses coordonnées aux associations de parents d'élèves	OUI - NON	OUI - NON
Nombre d'enfants à charge		
Dont scolarisés en lycée ou collège public		

AUTRE PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM :

Prénom :

Lien de parenté :

Tél :

AUTRE

Avez-vous un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) : OUI NON
un PAI (plan d'accompagnement individualisé) : OUI NON

Si oui, merci de joindre les documents sous enveloppe à l'attention de l'infirmière pour le PAI et au secrétariat élèves pour le PAP.

Avez-vous un aménagement aux examens : OUI NON

Si oui, merci de joindre le document.

CODES PROFESSION ET DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

- 10 Agriculteurs (salariés de leur exploitation)
- 21 Artisans (salariés de leur entreprise)
- 22 Commerçants et assimilés (salariés de leur entreprise)
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise)
- 31 Professions libérales (exercées sous statut de salarié)
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts e des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
- 42 Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens (sauf techniciens tertiaires)
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers, militaires et agents de surveillance
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles et assimilés



AUTORISATION DROIT À L'IMAGE 2024-2025

Autorisation de l'étudiant lui-même s'il est majeur.

Étudiant (NOM, Prénom)..... Classe

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les établissements scolaires à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves, soit dans le lycée, soit lors des sorties pédagogiques. Le lycée est fréquemment sollicité par la presse pour réaliser des reportages.

La loi relative au droit à l'image exige une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vues, mais aussi pour l'exploitation interne à l'école, lors de projections en cours, ou consultations sur PC, et la diffusion de ces images sur un support papier ou numérique.

Conformément à la loi, est garanti le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessous.

Je soussigné(e), pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai d'un droit de retrait, sur simple demande, si je le juge utile.

J'autorise les équipes pédagogiques du lycée Victor Bérard au cours de l'année 2023-2024 :

- À photographier ou filmer mon enfant dans le cadre exclusif des projets pédagogiques, présentations orales en classe, visites d'usines ou d'expositions, voyages scolaires OUI NON

- À permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes, en cas de reportage dans le lycée OUI NON

- À permettre la prise de vue de mon enfant pour les photographies de classe OUI NON

- Autorise la diffusion de l'image de mon enfant sans aucune limitation de durée au sein du lycée, et des médias pédagogiques, supports papiers, vidéos, sur le site du lycée ou ENT. OUI NON

Une autorisation spécifique vous sera demandée pour chaque activité.

Nom et prénom du responsable de l'étudiant mineur :

Signature de l'étudiant majeur :

Fiche d'urgence à l'attention des parents (À photocopier et remettre aux services de transport d'urgence)

Identité de l'élève:

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Adresse :

Identité des responsables légaux:

Responsable légal n°1 :

Nom, Prénom :

Adresse :

Responsable légal n°2 :

Nom, Prénom :

Adresse :

Personnes à contacter :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible. Pour ce faire, veuillez nous transmettre les coordonnées suivantes par ordre de priorité à contacter :

N° tel. Portable

N° de tel. Travail

Autre numéro

Responsable légal n°1 :

Responsable légal n°2 :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement:

Autres informations:

Nom, adresse et n° de tél. du médecin traitant qui suit l'enfant :

Si vous souhaitez apporter des informations complémentaires que vous jugerez utiles à la prise en charge de votre enfant, vous pouvez les joindre à ce document, sous pli cacheté.

En cas d'urgence, j'autorise le transport de mon enfant accidenté ou malade par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par un personnel de l'établissement scolaire. Je suis informé qu'un élève mineur ne pourra sortir du centre hospitalier qu'accompagné de sa famille.

Date :

Signature(s) du ou des responsables légaux :



ADHESION MAISON DES LYCÉENS 2024-2025

La maison des lycéens est une association dont la direction et le fonctionnement sont assurés par les lycéens, avec le soutien des personnels de l'établissement. C'est un outil au service de la vie lycéenne et de l'autonomie des élèves.

Grâce à la maison des lycéens du lycée Victor Bérard, les élèves bénéficient de :

- Une cafétéria avec vente de boissons et nourritures à tarif préférentiel.
- Un foyer avec espace détente, tennis de table, baby foot, billard, TV, jeux de société.
- Des évènements tout au long de l'année : bal des internes, bal des terminales, tournois, concours, vente de chocolats, soirées cinéma, collecte de fonds pour des associations.
- Des partenariats avec le CVL, les écodélégués, des contributions aux voyages scolaires.

La maison des lycéens fonctionne grâce à l'adhésion et à l'investissement de ses membres. Nous comptons sur votre soutien ! L'adhésion coûte 11 euros.



ADHÉSION MDL (à retourner dans une enveloppe avec le règlement)

Je soussigné(e).....responsable légal de l'élève.....en classe de.....adhère pour l'année scolaire à la MDL.

Je soussigné(e)..... élève majeur adhère pour l'année scolaire à la MDL.

- Chèque à l'ordre « MDL Victor Bérard » (ne pas agraffer le chèque et inscrire le nom au dos du chèque).
- Espèces

Date et signature